

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1159

Artikel: Financement vert dans les banques cantonales : une question d'image
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009321>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est vert, ça rapporte ?

La Banque alternative tient davantage du Magasin du monde que du fonds d'investissement écologique... Et elle ne prend guère de risques... D'autres établissements ont suivi cette voie, mais davantage par souci de peaufiner leur image que par conviction.

REPÈRES

La Banque alternative suisse a été créée en octobre 1990 à Olten, où elle a son siège et ses uniques guichets.

En 1993, l'établissement a bouclé ses comptes avec un bénéfice de 570 000 francs, pour un bilan de 123 millions (1991: 57 mio; 1992: 91 mio), ce qui a permis d'éponger les dettes accumulées durant les exercices précédents.

La banque gère notamment 5600 comptes, mais peine à percer en Suisse romande malgré la présence d'un bureau à Lausanne; celui de Neuchâtel a fermé en mai 1992, après avoir fonctionné un peu plus d'une année.

Il n'est pour l'instant pas possible de profiter de tous les avantages offerts par les grandes banques, mais il est prévu d'offrir prochainement aux clients la possibilité d'effectuer des retraits par carte et de développer le service des paiements, ce qui devrait compenser l'absence de guichets.

Bureau romand : case postale 138, 1000 Lausanne 17, tél. 021/311 72 93.

(jg/pi) La Banque alternative a récemment tiré un premier bilan de ses activités en Suisse romande. Une tentative d'ouvrir un bureau à Neuchâtel en 1991 s'est soldée par un échec. Un second essai a eu lieu en mars 1993 avec la création d'un secrétariat romand à Lausanne. Malgré de nombreux efforts de promotion, l'impact reste assez restreint de ce côté-ci de la Sarine.

L'agriculture biologique constitue le domaine principal d'octroi des crédits: 25,6% des montants prêtés; elle est suivie par l'écologie: 16,1%; et le secteur de la formation et de la culture: 13,7%. La banque pratique une politique de prêts extrêmement prudente puisque 94% des crédits accordés sont garantis par des hypothèques.

La différence moyenne de taux entre les dépôts et les crédits s'élevait à 2,85%, ce qui est une marge élevée. Les intérêts servis sont à un niveau inférieur à celui du marché et dans certains secteurs des crédits sont accordés à des taux préférentiels. Une politique rendue possible grâce à des déposants qui renoncent volontairement à percevoir des intérêts. C'est ainsi que le taux d'intérêt moyen a été de 3,89%, mais en tenant compte des renoncements volontaires, la rémunération effective sur la totalité des dépôts a été de 3,52%.

La création de la Banque alternative est une bonne idée. Il ne fait aucun doute que l'octroi de crédits peut permettre à des activités considérées comme marginales de se développer et de devenir rentables. Mais en octroyant des prêts qui sont en quasi totalité garantis par des hypothèques, sa politique ne se différencie guère de celle des grands établissements. La prudence est certes nécessaire, mais on a l'impression que la Banque alternative donne des coups de pouce à des activités déjà installées et qu'elle ne favorise guère l'innovation.

Concernant le renoncement total ou partiel des déposants à une rémunération, il semble délicat de fonder une politique bancaire d'envergure sur de tels fondements. La Banque alternative doit montrer qu'elle peut se développer en jouant pleinement sa partie sur le marché, faute de quoi elle se fragilise, à l'image du commerce équitable avec le tiers monde qui reste très marginal tant qu'il est confiné aux Magasins du monde, mais qui prend un essor bienvenu lorsque du café «certifié» est distribué par la Migros et la Coop. Cette politique renforce par ailleurs le sentiment injustifié que les investissements

respectant des critères éthiques ou écologiques sont moins rémunérateurs que les placements classiques. Or dans le domaine des fonds de placements par exemple, les Etats-Unis nous ont prouvé le contraire; ce genre de fonds — qui ne placent de l'argent que dans des entreprises commercialisant des produits verts, ne commerçant qu'avec des pays respectant les droits de l'homme ou ne pratiquant pas l'expérimentation animale, etc — se développe d'ailleurs de ce côté-ci de l'Atlantique, avec des rendements tout à fait concurrentiels. ■

FINANCEMENT VERT DANS LES BANQUES CANTONALES

Une question d'image

(red) La Banque alternative n'est pas la seule à occuper le créneau du placement vert; mais elle conserve toutefois une originalité par rapport aux établissements traditionnels œuvrant sur ce terrain: ces derniers pensent surtout à se forger une image de banques respectueuses de la nature... Les quelques avantages qu'elles proposent à leurs clients «verts» devraient donc être portés au débit du compte «promotion».

La Banque cantonale vaudoise a été la première banque de suisse à proposer des financements spéciaux pour des investissements anti-pollution ou économies en énergie. Ce sont 30 millions de francs qui ont été débloqués pour de tels crédits en octobre 1990 et qui sont mis à disposition à un taux d'intérêt inférieur de un pour-cent par rapport au taux normal. Mais la demande reste très modeste.

La Banque cantonale de Zurich propose des comptes d'épargne-environnement sur le modèle de la Banque alternative: rémunération de l'épargne plus basse que sur les comptes classiques et financement grâce à ces fonds de prêts à taux préférentiels pour des projets respectueux de l'environnement. Fin 1982, l'établissement comptait 832 comptes verts totalisant 7,9 millions de francs de dépôts. Une somme qui représentait alors moins de un pour mille du total des dépôts d'épargne. A Zurich aussi, les demandes de crédit sont rares.

La Banque cantonale de Bâle-Campagne propose aussi des comptes verts et des «éco-obligations», qui totalisaient à fin 1992 8,25 millions de dépôts, sur un total de



A qui appartiennent les banques cantonales ?

REPÈRES

Le Conseil d'Etat a nommé le 9 février dernier le «comité de pilotage» chargé de suivre le regroupement institutionnel des deux établissements bancaires cantonaux.

Son mandat:

- coordination: restructurer le réseau d'agences et régler les problèmes de personnel, tout d'abord par l'intégration de la Banque vaudoise de crédit et de la Caisse d'épargne et de crédit, reprises respectivement par la Banque cantonale et le Crédit foncier, puis pour le mariage programmé entre ces deux derniers établissements;

- décision: élaboration de la nouvelle structure qui devra se mettre en place entre les deux établissements.

(ag) Que le Conseil d'Etat vaudois soit déterminé à accélérer la fusion des deux banques cantonales, c'est à son appréciation politique. Mais il agit comme si ces banques étaient juridiquement sous son autorité. Elles sont certes des institutions de droit public, mais aussi des sociétés anonymes. La loi et les statuts définissent des organes qui sont responsables non pas devant le Conseil d'Etat, mais devant l'ensemble des actionnaires ou devant les conseils désignés.

Ainsi superbement le Conseil d'Etat nomma un groupe chargé de conseiller (piloter) la réorganisation des agences. Même si le mandat réserve, on l'espère, la ratification des propositions éventuelles du groupe de pilotage par les organes compétents des deux banques, sur quelle base légale est mise en place cette superstructure qui intervient dans la gestion ?

La question n'est pas de formalisme juridique. Dans cette affaire il est essentiel de rétablir la confiance réciproque, de permettre aux responsables de prendre eux-mêmes les initiatives, quitte, s'ils ne s'entendent pas, à suggérer des arbitrages. La volonté affichée aujourd'hui de passer en force serait, quoique maladroite, possible s'il ne fallait pas au bout du compte et de l'exercice obtenir l'approbation du Grand Conseil qui risque de se braquer devant une opération conduite de manière unilatérale. Et on donne cette impression de parti pris quand on nomme président de la commission-fusion le professeur Müller qui, comme expert, a étudié quelques jours seulement les dossiers, ce qui ne l'a pas retenu d'avoir un avis tranché.

Ce qui surprend encore, c'est que cette opération est justifiée avant tout par la nécessité de la taille suffisante. A moins de 50 milliards de bilan, on ne saurait être une banque opérationnelle, nous dit-on. Mais pour faire quoi ? Si c'est pour être une banque universelle, à l'instar des trois grandes

● ● ●

2,5 milliards de fonds d'épargne gérés par l'établissement.

La Banque cantonale de Zoug accorde, comme la banque vaudoise, des crédits à taux préférentiels qui ne sont pas financés par des dépôts d'épargne à taux réduits. La direction de l'établissement explique sans détour que le critère financier n'est pas déterminant, mais que le créneau écologique sert à donner l'image d'une banque soucieuse de l'environnement. ■

banques suisses, c'est trop peu. D'ailleurs Crédit foncier et BCV, additionnés, ne font que 30 milliards. La taille requise est fonction de la mission.

Avec la seule logique de la grandeur nécessaire on pourrait affirmer aussi dans un autre domaine: à moins de 50 000 exemplaires, un hebdomadaire n'est plus compétitif. A cette aune, il y a longtemps que nous aurions cessé d'écrire. La vraie question est: de quoi ont besoin l'économie de ce canton et ses habitants ? Quel est l'intérêt des locataires, des propriétaires, des PME ? Cette question, on ne la pose même pas au groupe du pilotage institué. On a déjà répondu de manière simpliste: plus on est gros, plus on est fort. Si tel devait être le cas, pas besoin de chercher des formes juridiques subtiles: la seule réponse, c'est la fusion-absorption. Mais il y a, indépendamment de la taille, des cultures d'entreprise et des missions diverses, adaptées au milieu économique; il aurait fallu d'abord les reconnaître, les analyser, éventuellement les corriger. Sinon, le système bancaire vaudois, réduit à une seule expression, sera plus fort en bilan, mais plus pauvre en services rendus. ■

Loterie électorale

(cfp) On connaissait la lutte contre l'abstentionnisme, on découvre aujourd'hui celle contre la désertion de leurs sièges par les élus.

Le conseil des étudiants et des étudiantes de l'Université de Berne compte 40 membres élus chaque année. L'année dernière, la participation s'était limitée à 17,6%; elle est montée à 23,8% cette année. Est-ce en raison d'une campagne vive et pas toujours loyale ou grâce au concours qui accompagnait cette élection ? Des bons pour des livres d'une valeur totale de 1000 francs étaient tirés au sort pour récompenser les votants.

A Genève, en trois ans, 25 conseillers municipaux sur 80 ont démissionné; à Berne, il y a eu 18 démissions (sur 80 membres aussi) en 13 mois — on en avait compté trente-neuf au cours des quatre ans de la précédente législature. D'autres départs sont prévus après les élections de ce printemps au Grand Conseil. Un politicien bernois, Luzius Theiler, croit avoir trouvé la parade: une semi-professionnalisation liée à d'autres améliorations des conditions d'exercice du mandat et une réduction de moitié du nombre des élus. ■